



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Porte-hélicoptères amphibie (PHA)

Question écrite n° 28514

Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan appelle l'attention de Mme la ministre des armées sur l'erreur qu'a constituée l'abandon de la construction du 4ème PHA, qui avec ses plus de 69 lits d'hôpital fait aujourd'hui défaut pour protéger les citoyens de Polynésie contre l'épidémie de coronavirus, puisque le premier a été envoyé en Corse, le second aux Antilles et le troisième à La Réunion. Il appelle aussi son attention sur le choix du « tout LHD » par la France avec les PHA de classe Mistral pour équiper la force amphibie et de débarquement, bien que ce format n'ait été adopté par aucun pays européen. En effet, si la doctrine classique en matière de guerre amphibie est d'avoir un navire doté d'un pont plat (PA, LHA ou LHD) qui soit apte à la mise en œuvre d'aéronefs ou d'hélicoptères de combat, afin de soutenir le débarquement, en étant à la fois PC, hôpital et appui-feu, il est admis que ce sont des LPD, des LSD ou des LST (pouvant également être équipés d'un petit hôpital de 30 lits) qui sont les clefs de voûte de l'opération de débarquement amphibie, en concentrant hommes et matériels, comme ce fut d'ailleurs le cas le 6 juin 1944 et dans bien d'autres opérations amphibies réussies. La structure française apparaît donc déséquilibrée puisque, si l'on compare les capacités françaises avec celles d'autres pays européens comme le Royaume-Uni, l'Italie ou l'Espagne, tous disposent d'au moins un LHD appuyé de 2 LPD ou LST. Aussi, il lui demande si le Gouvernement entend réfléchir à l'acquisition d'une nouvelle classe d'au moins 3 transports de chalands de débarquement de nouvelle génération (LPD ou LSD) et de 3 bâtiments de transports légers de nouvelle génération (LST) appuyés par au moins une trentaine d'engins de débarquement amphibie standard (barge de débarquement), afin de compléter efficacement la composante amphibie de la Marine nationale au regard des vastes territoires ultra-marins que la France doit protéger tant militairement que d'un point de vue sanitaire.

Texte de la réponse

La France a fait le choix d'un format de sa composante amphibie reposant sur : - 3 porte-hélicoptères amphibies (PHA), bâtiments très polyvalents, correspondant au type OTAN « Landing Helicopter Dock » (LHD). Les capacités opérationnelles des PHA ont été confirmées lors des engagements opérationnels, notamment au cours des opérations « Baliste » au Liban, « Harmattan » en Libye, de l'opération d'assistance suite au cyclone « Irma », ou encore aujourd'hui, dans le cadre de l'opération « Résilience ». - 4 engins de débarquement amphibie rapides (EDAR). - 12 chalands de transbordement de matériel (CTM) qui seront remplacés entre 2021 et 2026 par 14 engins de débarquement amphibie standards (EDA-S). 6 EDA-S seront pré-positionnés outre-mer (un à Nouméa, deux à Djibouti, un à Fort de France, un à Mayotte et un en Guyane, ce dernier étant mis en œuvre par l'armée de terre). En comparaison avec d'autres nations européennes de l'OTAN, la France affiche des capacités amphibies largement supérieures. Dans le cadre de l'opération « Résilience », le PHA Mistral a été déployé en zone « sud océan Indien » (La Réunion – Mayotte) et le PHA Dixmude en zone « Antilles ». Le PHA Tonnerre, après avoir effectué un transport sanitaire entre la Corse et Toulon du 21 au 23 mars 2020, a assuré l'alerte depuis Toulon. À la suite de l'explosion intervenue dans le port de Beyrouth le 4 août, il a été déployé dans des délais extrêmement rapides au Liban, dans le cadre de l'opération 'Amitié', afin d'acheminer un détachement du Génie et des matériels pour venir en aide à la population libanaise. La pertinence du format à 3

PHA se trouve donc confortée par l'épidémie du Covid-19 et les crises intervenues ces dernières semaines. Le renforcement de la composante amphibie, au-delà du renouvellement et du renforcement de la composante CTM-EDAS déjà engagés, n'apparaît pas prioritaire par rapport aux besoins de renouvellements prévus par la loi de programmation militaire (LPM), notamment la composante « patrouilleurs », la composante « guerre des mines », la composante « avions de surveillance maritime » et les travaux à même de garantir la continuité de la capacité porte-avions en lien avec la fin de vie du porte-avions « Charles de Gaulle ».

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dupont-Aignan](#)

Circonscription : Essonne (8^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28514

Rubrique : Armes

Ministère interrogé : [Armées](#)

Ministère attributaire : [Armées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 avril 2020](#), page 2878

Réponse publiée au JO le : [10 novembre 2020](#), page 7968